



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Qu'est-ce que le BIDDH?

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE est un des principaux organes des droits de l'homme en Europe.

L'institution qui siège à Varsovie, Pologne, est active à travers l'Europe, le Caucase, l'Asie Centrale et l'Amérique du Nord.

Elle s'emploie à promouvoir des élections démocratiques, à faire respecter les droits de l'homme, la tolérance et la non-discrimination, et à renforcer l'état de droit.

Le BIDDH est l'institution chargée de la promotion des droits de l'homme au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), un organisme intergouvernemental oeuvrant en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans ses 57 Etats participants.

Couvrant une région géographique qui s'étend de Vancouver à Vladivostok, l'OSCE est la plus importante organisation de sécurité régionale au monde.

Le respect des droits de l'homme et de la démocratie est au cœur du concept de sécurité de l'OSCE.

Tous les Etats participants de l'OSCE ont accepté le fait qu'une sécurité durable ne peut être obtenue sans le respect des droits de l'homme et sans institutions démocratiques qui fonctionnent.

Ils ont développés un catalogue extensif de droits de l'homme et de normes démocratiques. Ceux-ci forment la base de ce que l'OSCE appelle la *dimension humaine* de la sécurité.

Le BIDDH est en charge d'assister les gouvernements à tenir leurs engagements dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie.

A cet effet, le BIDDH observe des élections, encourage et surveille le respect des droits de l'homme et conduit des projets d'assistance électorale à travers l'espace de l'OSCE.

Le bureau travaille étroitement avec les autres institutions de l'OSCE et missions de terrain, ainsi qu'avec un grand nombre de collaborateurs auprès de gouvernements, organisations internationales et société civile.

Le BIDDH a été établi en 1990. Il emploie plus de 180 personnes de plus de trente-cinq pays. Les activités du BIDDH sont financées au moyen d'un budget de base qui est approuvé chaque année par les Etats participants, ainsi que par des contributions volontaires des Etats participants. Depuis juillet 2017, Ingibjörg Sólrún Gísladóttir (Islande) est l'actuel directeur du BIDDH.

Mandat du BIDDH

Le BIDDH a été mandaté pour aider les Etats participants de l'OSCE "à assurer le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à observer les règles de l'Etat de droit, à promouvoir les principes de la démocratie et... à édifier, renforcer et protéger les institutions démocratiques ainsi qu'à favoriser la tolérance à tous les niveaux de la société." (Document d'Helsinki de 1992)



La base de travail du BIDDH

Tous les 57 Etats participants de l'OSCE ont pris des engagements visant à respecter certains principes. Le catalogue des engagements pris par les Etats participants dans le domaine de la dimension humaine constitue la base de travail du BIDDH.

Principes majeurs de l'OSCE en relation avec la dimension humaine :

- *Les Etats participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Ils favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres. (Helsinki, 1975)*
- *Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont inhérents à tous les êtres humains, inaliénables et garantis par la loi. La responsabilité première des gouvernements est de les protéger et de les promouvoir. (Paris, 1990)*
- *Le gouvernement démocratique repose sur la volonté du peuple, exprimée à intervalles réguliers par des élections libres et équitables. La démocratie est fondée sur le respect de la personne humaine et de l'Etat de droit. (Paris, 1990)*
- *[Les Etats participants] s'engagent à édifier, consolider et raffermir la démocratie comme seul système de gouvernement de nos nations. (Paris, 1990)*
- *[Les Etats participants] déclarent catégoriquement et irrévocablement que les engagements contractés dans le domaine de la dimension humaine de la CSCE sont un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les Etats participants et qu'ils ne relèvent pas exclusivement des affaires intérieures de l'Etat en cause. (Moscou, 1991)*
- *Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit est au coeur du concept global de sécurité de l'OSCE. (Istanbul, 1999)*
- *Nous réaffirmons en outre que tous les principes et engagements de l'OSCE, sans exception, s'appliquent également à chaque Etat participant, et nous soulignons que nous sommes comptables envers nos citoyens et responsables les uns envers les autres de leur pleine mise en oeuvre. (Astana, 2010)*

Que fait le BIDDH?

Le BIDDH est la principale institution de l'OSCE chargé d'assister les Etats participants dans la mise en oeuvre de leurs engagements de la dimension humaine et ainsi accroître la sécurité dans la région.

Celui-ci travaille sur cinq domaines : élections, démocratisation, droits de l'homme, tolérance et non-discrimination, et questions concernant les Roms et les Sinti.

Les activités du BIDDH dans ces domaines incluent :

- observer **les élections** afin d'évaluer leur conformité aux engagements de l'OSCE relatifs aux élections, souvent en liaison avec l'assemblée

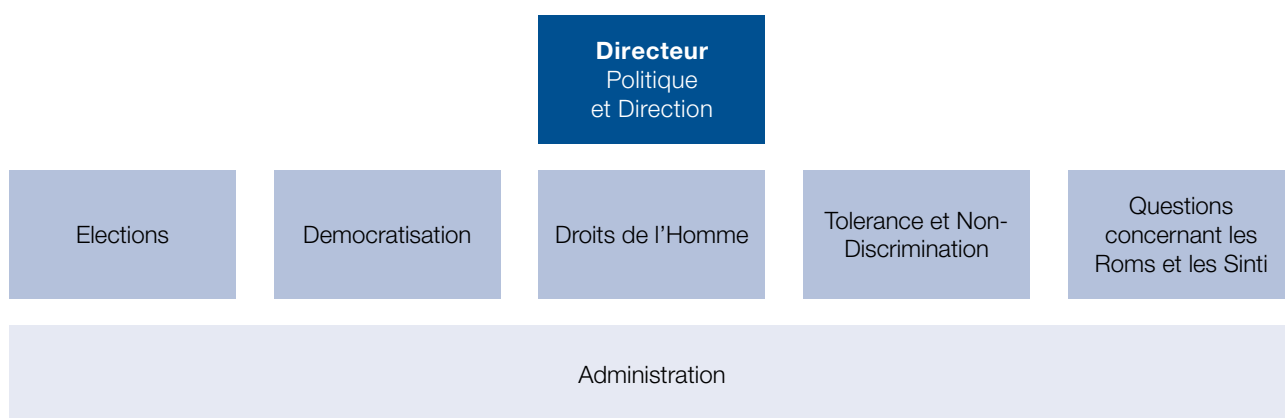


parlementaire de l'OSCE et autres groupes parlementaires, et fournir une assistance dans l'amélioration du processus électoral ;

- consolider **la primauté du droit** – par exemple en soutenant la mise en conformité avec les engagements de l'OSCE dans le domaine de l'indépendance judiciaire, de l'accès à la profession juridique et justice, et à la justice pénale en général ;
- prêter son concours aux Etats participants dans la mise en conformité de leurs lois avec les engagements de l'OSCE, en **réformant la législation** et en soutenant des initiatives locales afin d'améliorer l'efficacité et la transparence des systèmes législatifs, et cela souvent avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ;
- promouvoir **la liberté de circulation et le respect des droits des migrants** – par exemple, en aidant les gouvernements à mettre en place des systèmes d'enregistrement de la population qui soient conformes aux normes internationales ;
- stimuler **la gouvernance démocratique** en apportant du soutien aux gouvernements en renforçant les pratiques démocratiques, avec un intérêt particulier pour les structures juridiques des partis politiques et pour **la participation des femmes dans la société** ;
- renforcer la capacité **des défenseurs des droits de l'homme** et augmenter la coopération entre défenseurs, autorités publiques et institutions nationales des droits de l'homme ;
- aider les Etats à améliorer leur capacité à identifier, protéger et aider **les victimes de trafic d'êtres humains** ;
- prêter son concours dans **la lutte contre le terrorisme**, en conformité avec les principes internationaux **des droits de l'homme** ;
- mise en place **d'activités de formation et d'éducation aux droits de l'homme**, ayant comme objectif la sensibilisation de l'opinion publique aux droits de l'homme et l'amélioration de la capacité de la société civile à s'assurer du respect des droits de l'homme, y compris dans des domaines tels que **la liberté d'assemblée** ;
- promouvoir l'intégration d'une composante « **égalité des sexes** » dans la réforme du secteur sécurité ;
- aider les Etats à combattre **les crimes inspirés par la haine** et autres manifestations violentes d'intolérance ; par exemple, à travers la formation d'agents de la force publique et renforcement de la capacité de la société civile à répondre aux crimes motivés par la haine ;
- promouvoir **la liberté de religion ou de pensée** à travers une révision de la législation et autres activités des Panels d'experts mandatés par le BIDDH ;
- mise en place d'un Point de contact pour les **questions concernant les Roms et les Sinti** afin de faire progresser leurs droits civils ;
- organiser **la réunion annuelle de l'OSCE sur la mise en œuvre de la dimension humaine**, qui s'assure des progrès des Etats dans le suivi de leurs engagements et donne aux ONG une plate-forme afin de librement faire entendre leurs inquiétudes.



La structure du BIDDH



Informations supplémentaires

Pour de plus amples informations sur les activités du BIDDH ou pour consulter des publications et des rapports du BIDDH, veuillez visiter le site www.osce.org/odihr

Ou contacter le BIDDH :

OSCE Office for Democratic Institutions
and Human Rights
Public Affairs
ul. Miodowa 10
00-251 Warsaw
Poland

Tel.: +48 22 520 0600
Fax: +48 22 520 0605
E-mail: office@odihr.pl
www.osce.org/odihr

